



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 novembre 2008

• La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillers et Conseillères. Il y a 11 excusés (Mmes Hug Corinne, Texeira Maria, MM. Beutler Heinz, Blanchet Paul, Bovon Jean-Michel, Dewarrat Noël, de Hadeln Moritz, Haussauer Philippe, Pittet Jean-Gabriel, Rohrer Michael, Vernex Christian) et un absent (M. Niederhaeuser Philippe).

La présidente s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les micros mis à disposition, ceci afin de faciliter le travail de la secrétaire. La présidente invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le bureau du Conseil a reçu deux postulats. Celui de Mme Labouchère « A Gland, quelle politique d'intégration sociale pour nos aînés? » et celui de M Waeger « Pour l'intégration du Ch. du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville ». La présidente demande à Mme Labouchère et à M. Waeger s'ils désirent développer leur postulat séance tenante. Tous les deux répondent par l'affirmative. Les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 9 octobre 2008.
3. Assermentation de 1 conseiller.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal N° 52 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/heure dans le secteur nord de la ville.
7. Préavis municipal N° 53 relatif à la création du réseau régional d'accueil de l'enfance «Réseau d'Accueil des Toblerones»
8. Préavis municipal N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation des installations de chauffage des vestiaires sis au Centre sportif «En Bord».

Première lecture

9. Préavis municipal N° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.

10. Préavis municipal N° 54 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement d'une étude de marché portant sur l'implantation d'un établissement hôtelier à Gland et sur le potentiel de développement de l'Hôtel de la Plage.

Réponse postulat

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives»

Réponses interpellations

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney et MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland»
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arthur Lieber intitulée «Sur les nuisances des autos tamponneuses au Ch. de la Perroude»

Divers

14. Postulat de Mme Catherine Labouchère intitulé « A Gland, quelle politique d'intégration sociale pour nous aînés?»

15. Postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour l'intégration du Ch. du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville».

16. Divers + Propositions individuelles.

- Après lecture par la présidente de l'ordre du jour modifié, la discussion sur celui-ci est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 octobre 2008.

- La présidente signale une petite erreur en page 2, il s'agit bien de **60** Conseillers et non de 6.
- Après à cette correction, la discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- **Décision**

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 9 octobre 2008.

3. Assermentation de 1 conseiller

- A la suite du départ de M. Michel Imhoff, Mme Petraglio présente M. Charanjit Dhanjal. M. Dhanjal est originaire du Pendjab en Inde. Après avoir terminé ses études en Angleterre, il est arrivé en Suisse en 1987 et est domicilié depuis 1992 à Gland. Il a travaillé auprès de la SGS à Genève et au WWF à Gland en tant qu'informaticien. Depuis 2001, il est informaticien indépendant et fondateur/président de la société «BetterUse».
- Après cette présentation, la présidente invite M. Dhanjal à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.
- La présidente le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.
- **Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe 63.**

4. Communications du bureau

- En date du 13 octobre, nous apprenions le décès de M. Jean Bovon, en Belgique. Jean Bovon, ancien réalisateur à la Télévision suisse romande, a été membre du Conseil communal de 1978 à 2001. Il a également été membre de la Commission culturelle. Siégeant dans les rangs du GDG avec son épouse Martine, Jean laissera le souvenir d'une personnalité cultivée, attachante et pratiquant l'humour d'une manière qui lui était tout à fait personnelle. Le Bureau du Conseil communal s'est associé au chagrin de la famille par une lettre. En mémoire de Jean, la présidente demande de respecter quelques instants de silence.
- Le 25 octobre, la présidente a représenté l'Autorité législative au repas de la Bénichon, organisé par le Cercle fribourgeois.
- 1^{er} novembre, la Municipalité a demandé au Bureau de reporter au 11 décembre 2008 la réponse à l'interpellation de M. Philippe Martinet intitulée «Sur le rapport de gestion 2006-2007 du Conseil régional du district de Nyon». Le Bureau a répondu favorablement à cette demande.
- Le 31 octobre, a eu lieu la présentation du Plan partiel d'affectation Communet-Borgeaud à laquelle tous les Conseillers étaient conviés. La présidente remercie la Municipalité pour cette présentation.
- Le 11 novembre a eu lieu l'inauguration du poste de gendarmerie. La présidente remercie également la Municipalité pour cette organisation.
- Ce 13 novembre, le Bureau a reçu les démissions suivantes: M. Hubert Turrettini de la Commission des Finances. Mmes Line Gilland et Marika Thévenaz de la Commission de gestion; lecture de ces courriers est donnée.
- Le Bureau aimerait attirer l'attention des premiers membres de commissions concernant les remplacements. Lorsqu'un commissaire ne peut pas se rendre à une commission, il peut se faire remplacer. Pour des commissions qui durent sur plusieurs séances, cela devient compliqué de savoir qui sera présent ou excusé. Il faut veiller à ce que toutes les informations soient transmises complètement et les rapports doivent fidèlement faire mention des absents et des excusés. Une séance avec les présidents de groupe sera prévue en début d'année 2009 à ce sujet.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegnny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Inauguration du poste de gendarmerie:** le 11 novembre a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau poste de gendarmerie de Gland, en présence notamment de Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro. Cette journée «portes ouvertes» a permis à plus d'une centaine d'habitants de la commune de visiter les lieux, de faire connaissance avec les gendarmes, de pouvoir les questionner sur leur travail et en particulier sur tout ce qui touche à la sécurité. La population est reconnaissante de la qualité et des compétences des différentes polices qui agissent dans le canton. Les gendarmes réunissent toutes les compétences policières. Le syndic réitère ses propos tenus lors de l'inauguration et concernant un article paru dans le quotidien 24H sur les interrogations de la Municipalité concernant la grève des amendes. La Municipalité dément l'insertion disant qu'elle regrettait la signature du Contrat de prestation. Il n'en est rien. Elle demandait simplement au Conseil d'Etat de lui dire si des mesures particulières avaient été prises pour que le Contrat de prestation soit réalisé sans restriction. Madame la Conseillère d'Etat lui a répondu positivement.
- **Ressources humaines:** M. Jean-Claude Kirchhofer a été engagé en qualité de secrétaire adjoint du secrétaire municipal et ce à partir du 1^{er} décembre. Il possède déjà une expérience de secrétaire municipal et pratique l'administration communale depuis 15 ans. Il aura la responsabilité du greffe municipal, qui coiffe notamment la réservation des salles, la structure de coordination de l'accueil familial de jour et les tâches d'accueil du public.

La structure de direction est constituée par M. Gaiani, secrétaire municipal, Mme Etienne, secrétaire de direction et Mme Domézon, responsable des ressources humaines.

- **Naturalisation:** suite à la nouvelle procédure en matière de naturalisation, la Municipalité avait pris l'habitude de communiquer le nom des candidats ayant obtenu un préavis municipal positif. Les personnes déboutées pouvant recourir et le canton refuser le dit préavis, les noms des nouveaux bourgeois de notre commune seront donnés seulement après validation par le Conseil d'Etat. Les personnes ayant déposé une demande de naturalisation à Gland et ayant obtenu la nationalité suisse sont:

Naturalisations facilitées (demandes déposées en 2007):

HYSENAJ Leonora et Leotrim

LOMBARDI Maria

HENRIQUES Sandrine

Naturalisations facilitées (demandes déposées en 2008):

MENEDEZ PEREA Laura et Maria

En deux ans, 59 demandes ont été traitées par la Municipalité et 6 ont reçus un avis positif. Il y a manifestement un certain temps d'attente.

Naturalisations ordinaires accordées (demandes déposées en 2007):

DE MATTEIS Elisabeth (famille avec un adulte et deux enfants)

RAMOS Juan Carlos (famille avec deux adultes et deux enfants)

ABDELKAWI Mariam

- **Site gland.ch:** une entreprise a été mandatée par la Municipalité pour réaliser un nouveau site communal. Sa présentation est prévue pour la fin du premier trimestre 2009.

- **Conseil régional:** la dernière séance a eu lieu le 29 octobre. Elle a accueilli pour la première fois les représentants du Conseil communal. Les crédits suivants ont été accordés: Préavis No 42: contribution financière de Fr. 32'000.-- pour la réalisation d'une étude de marché de la filière bois et Préavis No 43: soutien financier de Fr. 40'000.-- pour la réalisation d'une étude des jonctions autoroutières en vue du traitement des dysfonctionnements. Le prochain Conseil aura lieu le 10 décembre, les points suivants sont à l'ordre du jour: Préavis No 44: complément d'un préavis relatif à l'aménagement des nouveaux locaux. Préavis No 45: participation à l'agglomération franco-valdo-genevoise, pour les années 2008-2009-2010. Préavis No. 46: étude de relocalisation de la Ballastière. Préavis No 47: contribution financière de Fr. 40 000.-- pour la réalisation de réorganisation des lignes de bus de la région.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Conseil d'Etablissement:** le 4 décembre, aura lieu la première séance de constitution du Conseil d'Etablissement et il s'agira d'élire son ou sa présidente ainsi que les autres membres du bureau. Les établissements scolaires profiteront de l'occasion pour exposer leur programme de prévention. Une première commission ad hoc sera nommée afin de traiter des transports scolaires pour accompagner la réflexion à propos de la réorganisation des lignes de bus.

- **Jeunesse:** le groupe de travail mis sur pied pour valoriser les résultats de l'enquête menée en 2005 par Mme Wosinski sur les «Besoins et ressources des adolescents de Gland», accompagné par le Centre de compétence suisse en promotion de la santé et prévention RADIX, a défini 4 axes pour une politique jeunesse dans notre commune, à savoir: a) identifier les jeunes et/ou les adultes que l'on peut mobiliser et soutenir des projets émanant des jeunes; b) accompagner et encadrer les jeunes; c) définir un cadre et mettre en cohérence les différentes actions; d) favoriser l'intégration par des animations dans les quartiers.

Dans ce cadre, plusieurs postes de travail ont été portés au budget 2009: un/e employé/e d'administration aux affaires scolaires, parascolaires et jeunesse à 50%; un poste de travailleur social de proximité à 20%, engagé par Espace prévention La Côte mais travaillant sur Gland.

Cette personne aura pour mission de: a) favoriser les liens entre les jeunes de 12 à 25 ans de la commune de Gland et le réseau social; b) assurer une présence sur le terrain, dans les lieux de rassemblement des jeunes; c) promouvoir et soutenir des projets d'animation dans les quartiers; d) faire remonter les informations pertinentes du terrain concernant les phénomènes émergents. Par ailleurs, la commune de Gland souhaite participer à l'engagement d'un autre travailleur social de proximité, itinérant au niveau du district, dont la mission serait avant tout de développer des actions de prévention, pour prévenir les comportements à risque chez les jeunes entre 12 et 25 ans. Cette personne sera également engagée lors de manifestations pour les jeunes.

Un réseau interdisciplinaire «Jeunesse» verra le jour et réunira un certain nombre d'acteurs communaux s'occupant des jeunes (travailleurs sociaux, école, gendarmerie, centre de loisirs). Ce réseau permettra notamment d'échanger sur ce qui est fait et en cours sur la commune, de dégager les thèmes et préoccupations émergentes en lien avec la jeunesse, de travailler sur des thèmes utiles pour les jeunes ou les personnes qui les encadrent, dégager des visions communes.

- **Centre de loisirs:** a connu une excellente reprise au niveau de la fréquentation cet automne. Sur les mois de septembre et octobre, en moyenne, 13 jeunes par jour contre 9 en 2007 pour la même époque. La répartition entre les différents âges est assez équilibrée avec 58% de jeunes de 12 à 14 ans et 41% de 15 à 16 ans. L'année dernière, la proportion des plus jeunes était de 89%. Constatation, les jeunes ont grandi mais il y a une relève. La proportion de filles est de 35%.
- **Culture:** le 1^{er} novembre, la salle multimédia du collège des Tuillières a vécu son premier spectacle hors école par la troupe de théâtre amateurs «Les Impromptus», mise en scène de Nabil Kenoufi. Le 21 novembre à 20h, la Bibliothèque communale invite chacun à une animation intitulée «Paroles de Romandie». Ce spectacle évoque quelques personnalités romandes du 20^e siècle par des bribes de textes, mots, sons, bruits et musique (accordéon, saxophone). C'est l'occasion de découvrir la bibliothèque scolaire et communale sise au 2^e étage de Grand Champ.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** renouvellement de l'emprunt de Fr. 3'350'000.-- (taux de 4,32% avec échéance au 8 décembre) par un nouvel emprunt réduit à Fr. 1'200'000.-- pour une durée 7 ans à 2,98%. La réduction est en regard des liquidités actuelles. Un prochain emprunt à court terme arrive à échéance le 20 décembre.
- **Tuillières:** un accord transactionnel a été trouvé entre le constructeur, la Société Induni et le bureau AIC, ingénieur. Une convention devrait être signée très prochainement. Les négociations sont encore ouvertes avec les architectes.
- **Social:** depuis début 2008, le nombre de bénéficiaire de l'aide sociale a baissé de 200 personnes environ. La région de la Côte est la seule à enregistrer une baisse régulière depuis 12 mois, cela s'explique: 60% environ des personnes ont retrouvé un travail, les autres par décision des assurances sociales soit rentes AI ou complémentaires, AVS anticipée, renoncement à l'aide sociale. Concernant l'ARAS, 7 associations sont soutenues pour diverses tâches au niveau régional pour un montant de Fr. 130'000.-- . Il s'agit de: ASOLAC/Point virgule à Nyon, centre d'accueil pour personnes défavorisées; Entrée de secours à Morges pour personnes et familles avec problèmes de toxicomanie; Centre social protestant à Nyon pour les consultations juridiques; GRAAP, Centre accueil la Berge à Nyon pour les personnes en difficultés psychiques; OSEO, bourse à l'emploi pour les personnes ne bénéficiant plus des mesures de réinsertion; Lire et Ecrire pour les cours de français; Rel'Aids pour les éducateurs de rue. C'est environ, sur l'ensemble du canton, Fr. 5'600'000.-- qui sont versés en direct par les communes à différentes associations. Le Comité de politique sociale va se pencher sur le problème de savoir si c'est aux communes de payer. Une étude sur l'ensemble des associations va se faire, d'ici fin 2009, pour savoir si cela doit rentrer dans la facture sociale ou pas.

- **Sport:** Gland accueillera le 3 décembre 2009, au théâtre de Grand Champ, la remise du mérite sportif cantonal. Pour 2008, cette remise aura lieu à Moudon.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Plan partiel d'affectation Communet-Borgeaud:** la séance publique, environ 120 personnes, a rencontré un vif succès avec des interventions pertinentes et positives. La démarche sera reconduite pour de futurs projets.
- **Addenda plan de quartier Cocardon:** mis en application par le canton dès le 8 octobre et les permis de construire pourront voir le jour.
- **Plage La Lignière:** en attente du cahier des charges sur les tâches à effectuer jusqu'à l'enquête publique du projet de l'île. Appels d'offres auprès des bureaux d'ingénieurs.
- **Concours Bâtiment Espaces verts:** il sera lancé fin janvier/début février 2009. Le jury constitué se compose de: MM. Brutsch T. président/architecte; Ehrensperger, architecte; Delaloye, architecte; Boscardin, suppléant/architecte; Fargeon, municipal; Ducret, suppléant du Service technique; Genoud, municipal/architecte. La première séance aura lieu le 5 décembre afin de valider le programme et le cahier des charges.
- **Nouveaux Services (SIE) et (SBU):** le 7 novembre a vu la disparition du Service technique. Le 10 novembre sont nés les deux services Infrastructure/Environnement dirigés par M. Fargeon, avec M. Christen à sa tête (SIE) et M. Nicolas Dionne, nouveau chef du Service bâtiment et urbanisme (SBU).

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** Rue du Perron/Ch. de la Crétaux: les travaux de pose des enrobés bitumeux ont été réalisés ce 13 novembre. La mise en service de l'abri vélos sera effective à partir du 14 novembre et les travaux de marquage auront lieu dans une dizaine de jours. Le Service à la population avisera les riverains des futures modifications de restriction de circulation sur le Ch. du Vernay et du délai de leur application.
- **Service du feu:** le préavis N° 55 relatif à la fusion des Services du feu des communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich a été retiré. Ce retrait est dû au fait que le règlement ainsi que la convention intercommunale liés à cette fusion n'ont pu être validés par les différents services de l'Etat et ne le seront pas avant à la fin du mois de novembre et sans avoir reçu l'approbation du Canton, ces documents ne peuvent être présentés au Conseil. Le dossier pourrait être soumis au prochain Conseil de décembre ou alors au premier Conseil de 2009.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 52 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/heure dans le secteur nord de la ville.

- M. Chuffart, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté et comprenant, en remplacement des amendements, les vœux suivants: - *A l'unanimité: inclusion du Chemin du Lavasson dans la zone 30 dans le secteur nord de la ville.* - *A la majorité: inclusion de la Route de Begnins dans la zone 30 dans le secteur nord de la ville.*
- Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions.
- La discussion est ouverte.
- **Mme Kulling:** n'accepte pas ce préavis puisqu'elle fait partie des 6 oppositions levées par la Municipalité. Elle souhaiterait connaître les statistiques d'accidents survenus à Gland depuis que la zone 50 km/h. a été introduite?

- M. Cretegny: ne peut répondre comme cela à cette question, ce chiffre n'existe pas et ne peut être inventé. L'objectif n'étant pas de dresser une statistique d'accidents mais bien de donner une qualité de vie aux Glandois.
- M. Favez: la commission à l'unanimité a proposé un amendement en incluant le Ch. du Lavasson dans la zone 30 km/h. et à la majorité un autre amendement incluant la Rte de Begnins dans la zone 30 km/h. Il espère que la Municipalité tiendra compte de ces avis et l'invite à s'exprimer, puisque ces amendements ont été modifiés en vœux, avant que le vote ne soit lancé. Il aimerait également avoir une prise de température du Conseil sur ces vœux, même si cela n'est pas prévu dans le règlement du Conseil communal.
- M. Genoud: doute que les personnes quittant la Place de la Gare pour se rendre à l'est de la Commune et vers Luins, Vinzel et environs voient la nécessité de mettre une nouvelle barrière au Ch. du Lavasson, tant qu'il n'y a pas un accès gare depuis l'est digne de ce nom. La crainte pour le moment est que les gens prennent la route la plus directe. Le but n'est pas d'amener la circulation à l'ancien bourg mais leur donner la possibilité de quitter par le Ch. du Lavasson. Il est possible d'étudier cette solution, mais de mettre en zone 30 pose un problème au niveau réalisation, puisque il y a pas de places de stationnement perpendiculaires à la route et se sera relativement compliqué. Dans l'ordre du jour, il y a un postulat, on sera obligé d'y répondre et l'argumentaire sera dans la réponse à ce postulat. Pour la route de Begnins, c'est exclu en l'état actuel depuis la gare. L'obligation est de desservir la gare et le seul moyen d'arriver à la gare en véhicule individuel et en transports publics, c'est par la route de Begnins. Tant qu'il n'y a pas un accès ouest, l'entrée en matière ne se fera pas sur cette route.
- M. Turrettini: revient sur la question de Mme Kulling en lisant un extrait d'une étude publié par le TCS *«Les Autorités désirant introduire une zone 30 ou 20 doivent observer certaines prescriptions. L'Ordonnance fédérale en la matière prévoit des expertises préalables destinées à évaluer l'état actuel et à démontrer que l'aménagement est de nature à atteindre les objectifs visés. Dans l'année qui suit l'aménagement, une seconde expertise doit apporter la preuve que les objectifs ont été atteints, si ce n'est pas le cas, l'aménagement doit être corrigé ou la zone supprimée»*. Si la Municipalité n'a pas d'état des lieux et ne dispose pas de statistiques, aujourd'hui, sur quelle base pourra-t-elle faire une comparaison et savoir si les objectifs ont été atteints.?
- Mme Favez: exprime sa satisfaction sur les zones 30 qui ont été demandées depuis longtemps et se réjouit qu'une grande partie de la commune en soit équipée, l'intégration du Ch. du Lavasson lui conviendrait bien. Elle souhaiterait aussi connaître l'opinion du Conseil communal concernant les amendements devenus des vœux et encourage à soutenir ce préavis.
- La présidente, en réponse à M. et Mme Favez concernant la prise de température pour les vœux et positions sur le Ch. du Lavasson, les rassure, puisqu'ils connaîtront la tendance du Conseil communal avec le postulat de M. Waeger, mis en discussion précisément sur ce sujet au point 15 de l'ordre du jour. S'adressant à M. Genoud, la présidente précise que le postulat sera pris en considération une fois que le Conseil aura décidé de le prendre en considération. On va se laisser le temps d'en discuter à la fin de l'ordre du jour.
- M. Genoud: en réponse à M. Turrettini, l'obligation de vérification n'est pas par rapport à l'état actuel mais par rapport à la mise en place de la zone 30, il est vrai qu'une année après, selon les normes, il faut vérifier si la zone 30 est bien respectée, cette vérification se fait une fois que la zone 30 est bien installée. Si la zone 30 n'est pas respectée au niveau de la vitesse des véhicules, il faut compléter, aménager ou retirer parce qu'il n'y a pas les moyens pour faire respecter cette obligation. On ne peut pas répondre à la question de Mme Kulling, on a des statistiques sur la route de Begnins, mais on ne les a pas ici, mais on peut les communiquer plus tard.
- Mme Kulling: quels sont les moyens de vérifier que les gens respectent le 30 km/h., en mettant des radars dans tout Gland?

- M. Genoud: oui, mettre en place des radars aux endroits les plus chauds de la zone 30 est l'un des moyens, l'autre solution est de mettre en place le «V85»; il y aussi le visuel et le sondage auprès des habitants.
- M. Turrettini: ne veut pas faire un débat d'experts mais a une interprétation différente du texte que M. Genoud. *L'Ordonnance fédérale en la matière prévoit des expertises préalables destinées à évaluer l'état actuel* – donc 50 km/h. et pas l'état futur, donc le 30 km/h., *et à démontrer que l'aménagement* – de 30 km/h., fait une différence par rapport à 50 km/h., c'est de savoir qu'il y a une amélioration entre l'état actuel et l'état futur.
- M. Fargeon: entend bien M. Turrettini et a, lui aussi, une partie de l'Ordonnance sous les yeux. L'article cité consiste en un rapport sommaire comprenant notamment 7 points différents. Celui dont il est question n'est qu'un des points, il y en a d'autres avant. Ce sont toutes des choses que la Municipalité a faites qui ont été soumises auprès des différentes autorités et qui ont été confirmées. C'est pourquoi il est possible de présenter un plan.
- M. Grandjean: le sentiment de sécurité dans la zone des collèges n'est pas optimum car beaucoup de parents conduisent leurs enfants à l'école. Avec cette zone, les mesures mises en place devraient tranquilliser les parents.
- M. Calabrese: la Municipalité n'entrant pas en matière pour la zone 30 sur la route de Begnins, que compte-elle mettre en place pour essayer de sécuriser au maximum cette route sachant que le trafic augmente et qu'elle est très utilisée par les piétons et cyclistes?
- M. Genoud: oui, cette route est très fréquentée puisqu'elle est l'accès principal à la gare. La Municipalité s'est engagée auprès de la PPE «le Mont-Blanc» à étudier le parcours, à sécuriser leur sortie de voitures dans le virage de la route de Begnins. Il y aura des aménagements possibles, mais pour le moment rien n'est prévu et dans ce préavis rien ne traite de la route de Begnins.
- M. Favez: est assez sidéré des réponses de M. Genoud sur l'obligation absolue d'accéder à la gare à 50 km/h. Il est tout à fait possible de rouler à 30 km/h., cela représente 400 m. depuis le rond-point «Badan» jusqu'à la gare. Pour quelle raison, sur ces 400 m., les automobilistes seraient-ils obligés de rouler à 50 km/h? Sachant qu'il est déjà impossible de rouler à cette vitesse sur la première partie de cette route. M. Genoud avait décrété dans les journaux, bien avant que la Commission ne se réunisse, l'impossibilité du 30 km/h.; il l'a répété en commission. Or la Commission n'est pas folle, elle a considéré que les arguments de M. Genoud n'étaient pas bons. Dans son rapport, la Commission dit de mettre la route à 30 km/h. M. Favez considère aussi les arguments mauvais et prétend, comme beaucoup d'autres personnes, qu'il est possible de mettre cette route à 30 km/h. et encourage la Municipalité à aller très rapidement dans ce sens.
- Mme Kulling: trouve qu'on leurre le Conseil car, si l'on doit rajouter un radar ce n'est pas compris dans le montant du préavis, donc aussi faux que les amendements demandés.
- M. Pernet: s'adressant à la Commission technique, trouve dommage qu'un rapport avec des points négatifs soit signé positivement avec toutes les remarques et questions posées.
- M. Waeger: dans un rapport, il est possible de ne pas être d'accord sur certains points. Il accepte la zone du 30 à l'heure et pense qu'il y a toujours possibilité de corriger le tir avec un postulat ou autre. De mémoire, dans un préavis voté il y a quelques années, il y avait déjà un vœu pour la modération du trafic sur la route de Begnins.
- M. Vallat: rappelle que l'on est dans un premier processus qui va durer encore des années. Il trouve cette première étape courageuse et ambitieuse. Il encourage à accepter le préavis tel quel non sans quelques regrets le concernant pour le chemin du Lavasson, à cause du nombre d'enfants l'empruntant pour se rendre à l'Entracte ou au Centre sportif; en un peu moins pour la route de Begnins. Il encourage la Municipalité à déposer rapidement la deuxième étape.
- M. Fargeon: rappelle qu'il existe une expertise de vérification et que l'efficacité des mesures envisagées est contrôlée, c'est toujours ce que la Municipalité a dit qu'elle ferait. Elle demandait

aussi de lui laisser la possibilité de présenter un projet et ensuite d'apporter les corrections nécessaires. Il ne peut laisser M. Favez insinuer certaines choses à propos de M. Genoud .

- Mme Gilliard: accepte la zone 30 avec ses défauts. Des aménagements devront certainement être apportés au bout d'une année. C'est une réponse de la Municipalité à une motion déposée de longue date et il faut oser se lancer.
- Mme Monnard: encourage, en tant qu'habitante d'une rue à 30 km/h., à accepter ce préavis, c'est un plus pour la population glandoise.
- Mme Golaz: trouve les propos tenus frileux, s'attendait à plus d'enthousiasme. En 1992, il y a déjà eu la définition d'un concept de modération de trafic suivie de motions en 1998 et 2004. Le Conseil communal a toujours été demandeur de zone 30. Gland pourrait être la première ville à avoir un projet aussi ambitieux. Il est toujours possible de remettre en question le périmètre, mais il faut laisser la Municipalité faire cette première étape en allant de l'avant.
- Mme R. Bovet: ne comprend pas pourquoi, pour 400 m., il faut un débat aussi long. Il paraît logique en tant que citoyens piétons ou cyclistes de mettre cette route à 30 km/h. Pourquoi nos Autorités n'ont-elles pas compris ceci?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 47 oui, 12 non et 3 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis N° 52 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/heure dans le secteur nord de la ville, soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 521'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

7. Préavis municipal N° 53 relatif à la création du réseau régional d'accueil de l'enfance «Réseau d'Accueil des Toblerones»

- M. Favez remplace Mme Hug, excusée, et lit les conclusions de la Commission technique.
- La présidente explique la marche à suivre: tout d'abord, discussion sur le préavis et sur le rapport de la Commission, ensuite, discussion et vote sur les statuts chapitre par chapitre s'il n'y a pas d'amendements, sinon vote par article pour ceux amendés, puis vote sur l'ensemble du préavis y compris les statuts.
- La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la Commission.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur les statuts et le vote chapitre par chapitre.
- **Chapitre 1 – Dénomination, buts, siège, durée**
Art. 1 à 4
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le chapitre 1 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

- **Chapitre 2 – Organes de l'association**
Art. 5 à 24

Art. 8, al. 1, la commission propose par amendement de remplacer:
*les délégués sont élus par: **les délégués sont désignés.***

Art. 16, la commission propose par amendement la correction de la faute de frappe:
Les communes de plus de 10'0000 habitants par **10'000.**

- Avant la discussion, la présidente précise que l'on se trouve dans un cas un peu particulier, puisque en général lors d'acceptation de statuts ou règlements intercommunaux, les amendements remettent en question les ententes intercommunales et les discussions qui ont eu lieu. Pour ces statuts, M. Le Syndic a indiqué expressément à la Commission que les amendements proposés ne remettraient pas en cause le travail effectué.

- M. Cretegny: effectivement, il s'agit de quelques retouches qui ont toutes leurs cohérences et permettent de corriger tout à fait valablement les statuts. Une discussion a eu lieu avec l'ensemble des communes présentant ce préavis et il est possible d'aller de l'avant.
- La discussion est ouverte sur le chapitre 2 et les art.8 et 16.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Les art. 8 et 16 sont acceptés à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

Le chapitre 2 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

• **Chapitre 3 – Finances, budget et comptes**

Art. 25 à 30

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le chapitre 3 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

Chapitre 4 - Dispositions finales

Art 31 à 37

Art. 32, al. 3, la commission propose par amendement de corriger:

Dans ce cas, les droits et obligations de chacune des parties sont consignée par sont consignés par contrat de droits privés par de droit privé ou par convention signés par signée par le comité de direction.

- La discussion est ouverte.
- M.M. Favez et Cretegny: expliquent, chacun à leur tour, le pourquoi des changements d'accord découlant des subtilités de la langue française.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'art. 32 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur l'ensemble du chapitre 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le chapitre 4 est accepté à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

Votation sur l'ensemble des statuts

Les statuts sont acceptés à une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée.

Votation sur l'ensemble du préavis y compris les statuts

- La discussion est ouverte.
- M. Barbey: fait remarquer qu'aux pages 6 et 8 des statuts, deux chapitres portent le chiffre III.

La présidente remercie pour la remarque et précise que les articles 31 à 37 font bien partie du chapitre 4 voté précédemment et que la correction sera faite.

• M. Favez: le souci principal d'une majorité de la Commission tenait aux tarifs que quelques «communes du Haut» veulent imposer à ce réseau. La Commission a obtenu certaines garanties de la part de M. Cretegny et de son intention de vouloir retravailler ces statuts de manière à ce qu'ils répondent à un des buts de la LAJE, c'est-à-dire de faire des tarifs financièrement accessibles. Il désire que la Municipalité s'exprime au sujet de ses promesses et qu'elles soient protocolées.

• M. Cretegny: confirme que la volonté de la Municipalité est de trouver un système tarifaire qui soit le plus en rapport avec les objectifs de la LAJE mais reste prudent sur le type de tarifs qui pourra être définitivement adopté. Un tarif très proche de l'existant actuel a été mis en place. Il y a adaptation par rapport au prix de revient qui fait que pour les revenus au-delà de Fr. 144'000.-- l'augmentation est assez drastique et uniquement dans le cadre des nursery-garderies. Concernant les autres modes de garde, on assiste pour l'UAPE à une baisse de la pension, dans le cadre de l'accueil familial de jour, le tarif est légèrement plus haut pour cette même catégorie. Différents tarifs sont possibles, l'une des possibilités est la volonté de Gland de pouvoir

éventuellement subventionner les tarifs jusqu'à des revenus d'environ Fr. 169'000.-- ce qui permettrait de garder à peu près le même tarif qu'actuellement. Il faut trouver des solutions avec l'ensemble des 14 communes plus, dans le courant de l'année prochaine, Longirod et Marchissy; nous sommes en démocratie. Exemple, un tarif comme celui de la JEMA pratiqué à Morges et à Rolle est un tarif où l'on ne subventionne pas avec un arrosoir, mais dans lequel on tient compte des circonstances sociales des familles. Dans ce cadre-là, on arrive certainement à trouver des solutions qui ne coûtent pas forcément plus chères aux communes mais qui permettent de jouer le réseau social qu'il faut trouver.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis N° 53, soit:

- d'autoriser la Commune à adhérer à l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants «Réseau d'accueil des Toblerones» avec effet au 1^{er} janvier 2009.
- d'approuver les statuts de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants «Réseau d'accueil des Toblerones».

8. Préavis municipal N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation des installations de chauffage des vestiaires sis au Centre sportif «En Bord».

- M. Schumacher, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions.
- Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions.
- La discussion est ouverte.
- M. Vallat: est favorable au préavis. Lors des prochains préavis comportant des installations techniques, il serait souhaitable de mettre des prix pour tout ce qui touchent les coûts d'entretien et de maintenance des équipements.
- Mme Gilliland: se réjouit de voir que c'est la première réalisation concrète qui répond à sa motion sur la Cité de l'énergie déposée il y a plusieurs années, elle demande de répondre favorablement au préavis.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

A l'unanimité, sans avis contraire et abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 56 et ses conclusions, soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 196'800.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser la Municipalité à prélever une somme de Fr. 49'400.-- sur le «Fonds communal pour le développement durable»;
- d'autoriser la Municipalité à prélever une somme de Fr. 49'400.-- sur le «Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables»;
- d'autoriser la Municipalité à financer le solde des travaux (Fr. 98'000.--) par les disponibilités de la bourse communale et à amortir ce montant sur l'exercice 2009.

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal N° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.

- Les commissaires désignés par les partis sont:
Premier membre: Pernet Alain, rad. *Membres:* – Balmat Christian, GdG. – Corbaz Gilberte, GdG Favez Jean-Michel, soc. – Kulling Martine, lib.
- La discussion est ouverte.

- M. Favez: est désolé d'avoir une approche négative sur une démarche municipale. Pour qui la Municipalité prend-elle le Conseil? La Commission du préavis 51 avait refusé à l'unanimité moins deux abstentions ce préavis en expliquant clairement les raisons de son refus car elle souhaitait une approche régionale comme le Conseil l'avait exprimé lors de la modification du règlement de l'ouverture des commerces. La Municipalité avait alors retiré son préavis. Chaque fois, le Conseil a été extrêmement clair. Deux mois après, la Municipalité revient avec les mêmes arguments, exactement les mêmes demandes avec quelques virgules et éléments développés en plus. La Municipalité a-t-elle envie de faire perdre du temps aux uns et aux autres pour des séances et arriver aux mêmes conclusions que les précédentes? Cela est assez regrettable de sa part. Les rapports doivent parvenir 10 jours avant les séances du Conseil communal et ce préavis est déjà à l'ordre du jour du 11 décembre. Donc, pour la fin du mois de novembre, il s'agirait de s'être déjà réuni, d'avoir éventuellement entendu des personnes qu'une commission est en droit d'entendre si elle le désire et M. Favez trouve inadéquat de demander de rapporter pour le 11 décembre. La meilleure des choses que la Municipalité pourrait faire c'est déjà, ce soir, retirer son préavis plutôt que d'être contrainte de le faire lorsque la Commission aura présenté son rapport. Dans le préavis municipal, des choses graves sont inscrites: il est dit qu'à l'époque les syndicats de Nyon et Morges auraient été approchés. Un article a paru dans le quotidien 24H où il est dit que la municipale de Nyon, responsable de la police des commerces, est favorable à une approche et un règlement régional de la problématique des heures d'ouverture et de fermeture des magasins. M. Favez l'a approchée et a pu constater que la Municipalité de Gland, depuis le contact mentionné dans le préavis, n'a pas repris contact avec la dite Municipalité qui a pourtant une motion sur sa table pour régler le problème des ouvertures, c'est regrettable; autre erreur déjà signalée dans le tableau présenté, la Municipalité prétendait que Nyon ferme ses commerces à 18h30, ce qui est faux, hors mis la zone touristique de Rive, ils ferment bien à 17h00 comme à Gland. M. Favez encourage le Conseil communal à continuer sur la voie sage qu'il a tenu jusqu'à maintenant, tant que la Municipalité ne va pas dans le sens des vœux du Conseil.

- M. Ph. Martinet: il existe maintenant des instances bien en place avec des délégués de la Municipalité et du Conseil auprès du Conseil régional, ce serait l'occasion de le mettre au défi pour trouver une solution et ainsi éviter ce «dumping» aux heures d'ouverture pour que les commerces soient dans une situation de concurrence équitable. Voir concrètement avec un dépôt de projet, une résolution ou une intervention, selon les statuts du Conseil régional, que la Commune de Gland a demandé au Conseil régional de se saisir de cet objet.

- M. Cretegnny: corrige officiellement l'erreur dans le préavis concernant l'ouverture des magasins, il s'agit bien de 17h00 pour Nyon.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 54 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement d'une étude de marché portant sur l'implantation d'un établissement hôtelier à Gland et sur le potentiel de développement de l'Hôtel de la Plage.

- La présidente précise que ce préavis fait suite à la motion déposée par M. Haussauer au Conseil communal du 26 juin 2008. Le bureau a prévu une commission de 7 personnes + la commission des finances. Cela pourrait paraître une grande commission, mais le bureau a fait ce choix selon les éléments qui étaient en sa possession à ce moment là.

- Les commissaires désignés par les partis sont:

Premier membre: Mawjee Rasul, lib. *Membres*: – Girod Luc, GdG. – Haussauer Philippe, GdG Monnard Nada, GdG – Hill Christopher, soc. – Waeber Anita, soc. – Jaquier Jean-Marc, rad.

- La discussion est ouverte.

- Mme Petraglio: se réfère au chapitre de la page 4 du préavis «Le potentiel de développement - Périmètre de l'étude» et rend attentif les membres de la Commission technique au fait que les citoyens de Gland sont attachés à leur plage et à l'accès direct au lac.

- M. Turrettini: si la demande hôtelière est si forte dans la région, pourquoi de timides demandes comme cité en page 3 du préavis? Il souhaite aussi que la Commission étudie d'autres endroits que la parcelle concernée susceptibles de recevoir des hôtels.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

REPONSE POSTULAT

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé «Pour un état des lieux des infrastructures sportives»

- Les commissaires désignés par les partis sont:
Premier membre: Lieber Arthur, GdG. *Membres*:– Bachelard Laurent, GdG. – Maeder Christine, rad. – Barioni René, soc. – Peltier Mauricette, lib.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

REPONSES INTERPELLATIONS

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mmes Corinne Hug, Isabelle Monney et MM. Manfred Schumacher, Christian Vernex intitulée «Pour une amélioration du trafic et des transports publics à Gland»

La présidente demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de cette réponse.

- La discussion est ouverte.
- M. Schumacher: les interpellateurs sont frustrés et pas très contents de la réponse donnée, rien n'a été retenu. La Municipalité veut peut être concrétiser tout ce qui est à l'extérieur pour ensuite avancer à l'intérieur?
- M. Calabrese: dans cette interpellation, il y a un certain nombres d'idées qui auraient mérité d'être approfondies. La réponse est un peu légère; il aimerait que la Municipalité s'engage sur certains points, les vérifie et regarde leur potentiel.
- Mme Golaz: remercie les interpellateurs pour avoir posé cette série de questions par rapport à la problématique des transports. Plusieurs idées ont été développées par les auteurs de l'interpellation, par exemple le P+R en périphérie de la ville. Actuellement, cela n'a pas été retenu, mais n'est pas exclu pour l'avenir sachant qu'un crédit a été débloqué par le Conseil régional concernant l'assainissement des sorties autoroutières et l'on pourrait trouver des pistes pour le P+R. Dans la prochaine étude sur la restructuration des réseaux de bus régionaux, il est prévu d'identifier les possibilités d'un pôle d'échange lié à une ligne de bus plus performante que présentement, c'est pourquoi, l'idée de la navette n'a pas été retenue, l'effort étant plutôt mis sur le développement des transports performants pas seulement à Gland mais dans toute la région et peut-être créer d'autres parkings pour le futur. La Municipalité partage aussi l'insatisfaction des interpellants concernant le TUG qui tourne en rond. Mme Golaz présente un projet de réorganisation des transports publics avec des lignes régionales et urbaines. L'idée est d'avoir des lignes traversant la ville et passant par la gare. Eventuellement: Nyon - Rte de l'Etraz – Av. du Mt-Blanc – Mauverney – sud de la ville – La Lignère; Rolle – Luins. – Vinzel – Vy-Creuse - Communet-Borgeaud – Rte de la Chavanne – Gare sud - Les Avouillons; Rolle – Dully – Bursinel – Grand-Rue – Cité Ouest; TUG: Coinsins – Vich – Cité Ouest – Av. du Mt-Blanc – Domaine du Golf. Ainsi tous les quartiers périphériques seraient touchés par l'ensemble des lignes. Il faudra aussi tenir compte des écoles en vérifiant si ce système convient pour prendre les élèves du bas de la ville. Autre problème: il faut sensibiliser les enfants cyclistes afin qu'ils utilisent les pistes les plus sécurisées en passant sous la gare et éviter ainsi l'Av. du Mt-Blanc.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arthur Lieber intitulée «Sur les nuisances des autos tamponneuses au Ch. de la Perroude»

La présidente demande à M. Lieber s'il est satisfait de cette réponse.

- M. Lieber: constate que si l'on a parlé de vitesse, la Municipalité ne fait rien pour limiter celle des autos tamponneuses, au grand dam des habitants du Ch. de la Perroude.

- La discussion est ouverte.

- M. Favez: dans la réponse à l'interpellation de M. Lieber, il est dit qu'une pétition a été déposée, parallèlement à cette interpellation, intitulée « A la Commune de Gland, ses municipaux et son Conseil communal». Dans le règlement du Conseil communal, il existe des articles traitant de la pétition et lorsque celle-ci est, semble-t-il, adressée au Conseil communal, il doit y avoir une commission qui se réunit pour traiter de la pétition. Pour quelle raison cette pétition n'a-t-elle pas été transmise à une commission?

La présidente précise qu'aucune pétition n'est parvenue sur le bureau du Conseil communal.

- M. Cretegny: la Municipalité a dû réclamer cette pétition à M. Lieber et cela s'est passé quelques deux semaines après le Conseil communal.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Postulat de Mme Catherine Labouchère «A Gland, quelle politique d'intégration sociale pour nos aînés?»

La présidente donne la parole à Mme Labouchère. Cette dernière précise que suite à une très intéressante conférence entendue sur la politique des aînés, il serait judicieux de se préoccuper aussi d'eux comme cela a été fait pour la jeunesse et la politique de quartier.

- La discussion est ouverte.

- M. Ph. Martinet: s'agit-il d'une transmission directe à la Municipalité ou d'une étude avec une commission? Il appuierait une transmission directe. Lorsque l'on parle de politique de quartier, parle-t-on de l'animation des quartiers ou de l'aménagement et de l'urbanisme? Dans une commune, la dimension des espaces publics favorise les rencontres et la réflexion sur ces espaces est essentielle.

- Mme Favez: est très touchée par ce postulat, le soutient avec plaisir et invite le Conseil à faire de même.

- Mme Labouchère: adhère aux propos de M. Martinet concernant la politique de quartier et les espaces. La transmission à la Municipalité est une bonne chose et l'on pourra étudier la réponse. Il sera plus intéressant d'avoir une commission au moment où la Municipalité viendra avec des chiffres.

Le postulat sera joint au présent procès-verbal.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

- *A l'unanimité, le postulat est pris en considération et sera transmis à la Municipalité pour étude et rapport.*

15. Postulat de M. Jean-Marc Waeger « Pour l'intégration du Ch. du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville»

La présidente donne la parole à M. Waeger.

- La discussion est ouverte.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

- *A la majorité, avec 18 avis contraires et 6 abstentions, le postulat est pris en considération et sera transmis à la Municipalité pour étude et rapport.*

16. Divers + Propositions individuelles.

- M. Tacheron: dit être un brin caustique dans son intervention. A l'ordre du jour reçu pour la séance du 11 décembre, il lit, au point 7, préavis municipal N° 57 relatif au budget de l'exercice 2009. A son avis, le Bureau peut demander le renvoi de ce point-là puisque deux jours avant la réception de la brochure à la maison, il était déjà possible d'en prendre connaissance dans la presse écrite de la région.

- Mme Roy: lit le texte ci-dessous:

«Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le 23 septembre 2004, Line Gilliland déposa une motion pour que Gland face les démarches pour devenir une « Cité de l'énergie ». Dans sa séance du 22 septembre 2005 le conseil communal décida à une grande majorité d'adhérer à l'association Cité de l'énergie.

Chaque année, l'office fédéral concerné organise une journée de l'énergie. 2008 est une année festive particulière pour les communes. Cela fait 20 ans que le 1^{er} label «Cité de l'énergie » a été donné.

Le 23 octobre 2008, j'ai eu la chance de répondre à l'invitation reçue par Line Gilliland pour assister à la journée suisse de l'énergie à Fribourg. Le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a félicité Spreitenbach (10'300 habitants) qui est devenue la 150^{ème} cité suisse de l'énergie et Délémont (12'000 habitants) est la 10^{ème} ville à obtenir le label européen « European Energy Award Gold »

A fin septembre 2008 près de 170 communes abritant quelque 2,7 millions d'habitants, possédaient le label cité de l'énergie

Pour obtenir le label cité de l'énergie, la procédure se fonde sur un état des lieux détaillé qui débouche sur la définition des objectifs et l'élaboration d'un programme d'action. Il faut que la commune ait réalisé plus de 50 % du potentiel d'amélioration pour obtenir le label. (75 % pour le label européen).

L'année dernière dans les cités de l'énergie 30 millions de litres de combustible et de carburant ainsi que 72 millions de KWh d'électricité ont été économisés, ce qui correspond aux besoins d'une ville de taille moyenne et équivaut à 78'000 tonnes de CO2 épargnées.

Est-ce beaucoup ou est-ce peu ?

Mais ce n'est qu'un premier pas, si nous pensons à un objectif futur comme la société à 2000 watts.

Mon objectif par cette intervention est de vous dire que nous sommes tous concernés et vous encourage à économiser cette précieuse énergie qui permettra à Gland d'obtenir plus rapidement ce label qui nous fait défaut.

Si vous le souhaitez, je mets à votre disposition la documentation reçue lors de cette journée.

Merci de m'avoir écoutée».

- Mme Annen: propose de verser le jeton de présence de décembre à la Fondation Théodora qui s'occupe de donner du rêve aux enfants, en particulier dans les hôpitaux.
- M. Vallat: informe que le financement du projet de géothermie profonde est enfin sous toit à 100%. Participation du canton de Vaud à hauteur de 37% et celle de la Confédération pour le reste. La collectivité publique et les communes touchées par ce projet, de la frontière genevoise jusqu'à la hauteur d'Allaman, n'ont pas «un sou» à sortir. Les études ont démarré, quatre chercheurs de l'Ecole polytechnique fédérale sont «partie prenante» dans ce projet et quatre bureaux sont en charge de mener les études tant sur l'aspect géothermie profonde que sur l'aspect production énergie électrique.

- M. Studerus: il existe un plan des zones très intéressant, serait-il possible aussi d'avoir un plan des rues?
- La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance tout en rappelant les votations du 30 novembre et la prochaine séance du Conseil, le 11 décembre à 19h00.
- La séance est levée. Il est 22h15

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente

La secrétaire

Christine Girod-Baumgartner

Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de Mme Catherine Labouchère «A Gland, quelle politique d'intégration sociale pour nos aînés?»
- Postulat de M. Jean-Marc Waeger « Pour l'intégration du Ch. du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville»